

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONSULTATION

- I - DENOMINATION DE LA COLLECTIVITE QUI PASSE LE MARCHE

VILLE DE LA CIOTAT
Direction de la commande Publique
Service des marchés, bureau 240
Rond point des messageries maritimes -
France13600 La Ciotat
Tel : 33 4 42 08 88 89
Fax : 33 4 42 08 88 49

Renseignements d'ordre administratif
Mme CANTAT ☎ : 04.42.08.88.89

Renseignements d'ordre technique
M. Pierre NICOLLINI ☎ : 04.42.08.88.79

- II - PROCEDURE

Marché à procédure adapté, soumis aux dispositions des l'article 28 du Code des Marchés Publics.

- III - OBJET DU MARCHE

La réalisation d'une étude de faisabilité du projet de soutien au commerce et à l'artisanat en centre ville dénommé FISAC (relance)

- IV - FORME DU MARCHE ; MODALITE DE DEVOLUTION

a) Marché unique

Le marché n'est pas alloti

b) Le marché est dévolu à une entreprise unique

- V - VARIANTES ET OPTIONS

Les variantes ne sont pas autorisées.

Aucune option à chiffrer

VI – LIEU ET DELAIS D'EXECUTION

L'étude de faisabilité portera sur le territoire du Centre ville de la commune de La Ciotat (13)

Le marché est conclu pour la durée de réalisation de l'étude soit deux mois à compter de sa notification.

- VII – MODALITES D'OBTENTION DE L'AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

L'avis d'appel public à la concurrence a été mis en ligne sur le site de la ville de la Ciotat. Il est à télécharger de préférence sur le site : www.laciotat.com icône marchés publics (puis rubrique marchés de services) ou remis sur demande en Mairie à la Direction de la Commande Publique, bureau 240 ou par demande écrite, par fax au 04.42.08.88.49 (aucune demande ni transmission par courriel).

VIII – CALENDRIER DES OPERATIONS/VALIDITE DES OFFRES

La date limite de réception des offres est fixée au **2 Août 2011 à 16 heures**

Seuls seront ouverts les plis qui auront été RECEPTIONNES avant la date et l'heure limites. Il appartient aux candidats de prendre les mesures nécessaires en ce sens pour tenir compte des délais de transmission.

Le délai de validité des offres (délai durant lequel le candidat reste engagé par son offre) est fixé à cent vingt jours (120) à compter de la date limite de réception des offres.

IX – CRITERES DE CHOIX DES OFFRES :

IX – 1 Le Prix – 40%

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée par poste de la mission :

IX – 2 La Valeur technique de la prestation - 40% - comprenant

1. Description territoriale du périmètre concerné – Centre ancien de La Ciotat (partie ZUS) – Ses atouts – Ses faiblesses.
2. Photographie de l'état actuel commercial du territoire – Analyse quantitative et qualitative de l'offre commerciale.
3. La pertinence des propositions de pistes, d'actions et de stratégies pouvant être mises en place conformément à la circulaire ministérielle

IX – 3 La Fiabilité du Prestataire – 20%

Ce critère sera jugé en fonction des éléments que le prestataire fournira justifiant de sa capacité à réaliser une telle étude.

X – CONTENU DU DOSSIER DE LA CONSULTATION

Remise du dossier de consultation des entreprises

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement aux entreprises en faisant une demande écrite (par courrier ou par fax, aucune demande par courriel n'est acceptée) au 04 42 08 88 49

Le dossier de consultation des entreprises comprend :

- 1°) Le Cahier des Clauses Administratives et Techniques Particulières (CCATP) valant Acte d'Engagement
- 2°) Le présent Règlement de la Consultation (RC).

Tous les éléments du cahier des charges sont contractuels et ne peuvent pas être modifiés sous peine de nullité de l'offre. La signature du CCATP vaut acte d'engagement.

XI – MODIFICATIONS AU DOSSIER DE LA CONSULTATION

Si des modifications de détail venaient à être apportées au cahier des charges par la Mairie de La Ciotat, elles ne pourraient intervenir qu'au plus tard quinze jours avant la date limite fixée pour la remise des offres.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

- XII - MODALITES D'ENVOI DE L'OFFRE

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française.

L'unité monétaire retenue est l'Euro.

Les offres doivent être placées dans une enveloppe cachetée ou fermée de manière à préserver la confidentialité du contenu ; elles seront **envoyées par la poste, en recommandé avec accusé de réception ou remises contre récépissé à l'adresse suivante :**

VILLE DE LA CIOTAT
Direction de la commande Publique
Service des marchés, bureau 240
Rond point des messageries maritimes
France13600 La Ciotat

Le pli fermé (ENVELOPPE DE TRANSMISSION), doit comporter la mention suivante :

NE PAS OUVRIR Marche a procédure adaptée concernant la réalisation d'une étude de faisabilité d'un projet de soutien au commerce et à l'artisanat en centre ville dénommé FISAC

Le contenu de l'enveloppe est le suivant :

A/ pièces relatives à la candidature :

- 1°) Les imprimés DC1 ET DC2 (anciennement DC4 et DC5)
- 2°) Attestation sur l'honneur conformément aux dispositions de l'article 45 du CMP, (modèle joint au RC):
- 3°) Références ou qualification permettant d'apprécier que le prestataire a la capacité de réaliser une telle étude.
- 4°) toutes autres pièces que le candidat estime de nature à appuyer sa propre demande.

Le critère d'élimination sera le suivant : les candidats n'ayant pas la capacité de réaliser une telle étude au vue des pièces fournies.

En cas d'inexactitude des renseignements prévus aux articles 44 et 45, le marché sera résilié aux torts du cocontractant ; la collectivité se réservant le droit de poursuivre le cocontractant.

La non production de ces certificats dans le délai imparti (10 jours) entraînera le rejet de l'offre (articles 46 III et 59 du Code des Marchés Publics).

B/ Pièces relatives à l'OFFRE.

1°) Le CCATP signé et paraphé sur chaque page valant acte d'engagement

2°) Le Mémoire Technique du Candidat.

Celui-ci sera organisé de la façon suivante :

- 1) Présentation du candidat

- 2) Les moyens matériels et humains mis en œuvre pour assurer la prestation
- 3) Le rapport final de l'étude de faisabilité comme détaillé dans l'article 9 du C.C.A.T.P
- 4) L'offre détaillée chiffrée par poste de la mission.

Ces pièces doivent parvenir avant la date et heure limite à l'adresse suivante :

VILLE DE LA CIOTAT
Direction de la commande Publique
Service des marchés, bureau 240
Rond point des messageries maritimes
France13600 La Ciotat

A l'appui de l'acte d'engagement, sera joint un RIB ou un RIP.

L'absence d'une seule de ces pièces entrainera l'irrecevabilité de l'offre

NOTA :

Le délai imparti par le pouvoir Adjudicateur à l'attributaire pour remettre les documents visés à l'article 46 du Code des marchés publics sera indiqué dans le courrier qui sera envoyé au candidat attributaire de chaque marché ; ce délai ne pourra être supérieur à 10 jours.

La durée du marché est fixée à deux mois (durée de l'étude) à compter de la notification.

Date d'envoi à la publication : le 6/07/2011